

Attentats du 13 novembre 2015 : 85 millions d'euros d'indemnisation versés aux victimes

mardi 6 novembre 2018, par [Thémis](#)

Trois ans après les attentats de Paris et de Saint-Denis, qui ont fait 130 morts, plus de 2 500 victimes ont fait l'objet d'une prise en charge indemnitaire par le Fonds de garantie.

Le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) a versé 85 millions d'euros aux victimes des attentats du 13 novembre 2015, un chiffre qui correspond « aux premières provisions », a annoncé, mardi 6 novembre, son directeur général Julien Rencki.

« Au 1er novembre 2018, 2 625 victimes des attentats du 13 novembre 2015 ont fait l'objet d'une prise en charge indemnitaire par le FGTI », a déclaré l'organisme, qui indemnise les personnes blessées, physiquement ou psychologiquement, et les ayants droit de personnes décédées lors d'attentats, précisant que « le nombre de demandes d'indemnisation continue d'évoluer ».

« Seules 1 302 offres d'indemnisation sont définitives à ce jour concernant ces 2 625 victimes. Et 856 règlements définitifs ont été acceptés », a souligné lors d'une conférence de presse Julien Rencki à propos des attentats de Paris et de Saint-Denis, qui ont fait 130 morts.

Financé par les contrats d'assurance

« L'offre d'indemnisation définitive intervient lorsque l'état de santé de la victime est stabilisé, c'est-à-dire lorsqu'il n'est, en principe, plus susceptible de s'aggraver ou de s'améliorer », explique-t-il.

« Pour les autres victimes, le temps de la réparation et le parcours de soin sont plus longs et leur consolidation demandera plus de temps », mais le FGTI précise que « des provisions sont versées régulièrement tant que l'indemnisation définitive du préjudice n'est pas intervenue ».

Créé en 1986, le FGTI est financé par une contribution de 5,90 euros sur chacun des 90 millions de contrats d'assurance de biens signés en France (auto, habitation, etc.).

Source : Le Monde

Auteur : La Rédaction

Date : 06/11/2018